

AR PREFECTURE

017-200041523-20210426-DEC158_2021-AU
Reçu le 26/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Subventions

Décision n° 158/2021
SC

COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : effectuer les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec le Préfet de Charente-Maritime, le Département de Charente-Maritime et Pôle emploi de Charente-Maritime :

- un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'insertion par l'activité économique n° 017 010120 ACI 00021 01 du 15 juillet 2020 qui modifie l'article 4.1,
- l'annexe financière correspondante.

Fait à Jonzac,

Le 25 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON